

Transmettre et installer

Le défi de l'agriculture finistérienne



Note d'orientation



Remerciements

Le Conseil d'Administration remercie les Jeunes Agriculteurs ayant participé à la rédaction de cette note d'orientation :

Didier MIOSSEC, Simon LE BAUT, Yann LE GAC, Mathis PLOUGUERNE, Thomas CASTREC et Laurent LE PEMP.

Ainsi que Marion CLAQUIN, animatrice filières et installation qui a accompagné les JA dans l'élaboration de ce rapport.





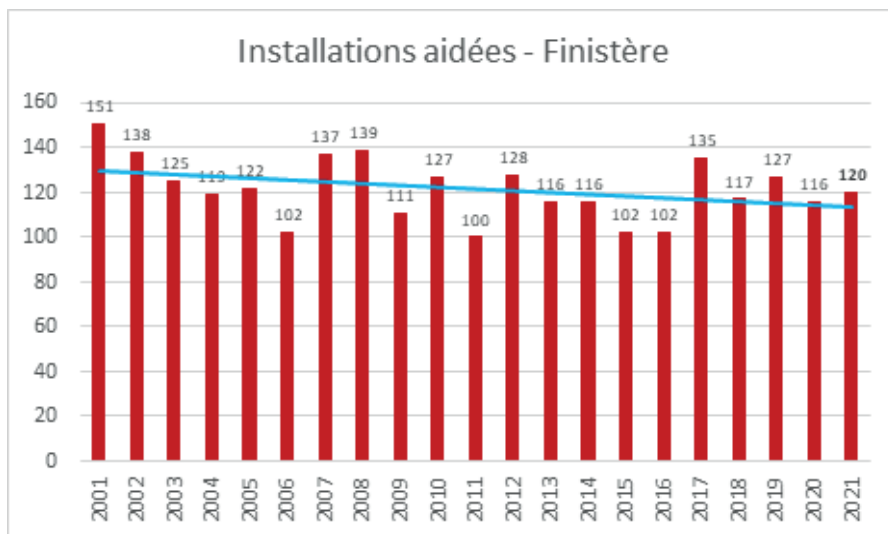
L'Agriculture représente un poids économique primordial pour le département du Finistère puisqu'un agriculteur génère entre 5 et 7 emplois en amont et aval de sa filière.

Le Finistère c'est aussi une diversité de productions :

- 1er département français (choux fleur, artichaut, échalote, ...) producteur de légumes frais
- 1er département français producteur de viande porcine
- 3e département français de viande de volaille
- 5e département français producteur de lait
- 5e département français (petit pois, haricot, épinard,...) producteur de légumes d'industrie
- Le bio représente 8,6 % de la SAU du département pour 1011 exploitations bio.

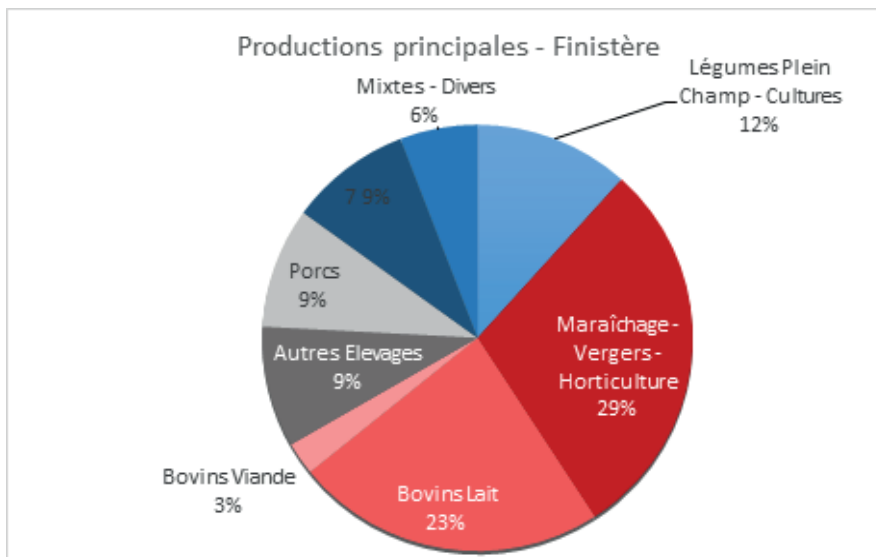
Focus installation

En 2021, le Finistère enregistre une légère augmentation des installations avec 120 installations aidées contre 116 en 2020, malgré une tendance globale lissée sur ces 20 dernières années, qui reste à la baisse.





Les installations spécialisées restent majoritairement en production laitière avec 23%, contre 39% en 2020. Nous remarquons que les installations en maraîchage, vergers et horticulture se hissent à 29% contrairement à 2020 où elles représentaient 15%. Enfin, l'âge moyen à l'installation est à 30.7 ans, une augmentation de 1 an puisque l'âge était à 29.5 ans depuis plusieurs années.



Près de 300 nouvelles offres d'exploitations ont été enregistrées sur le site du RDI en 2021 alors que 510 nouveaux candidats à l'installation s'enregistraient. Et pour autant nous faisons toujours le constat qu'il y a une installation pour trois départs (anticipés et retraite). Partant ce de constat, nous nous posons une question : **comment relever le défi d'une bonne transmission ?**

Les cédants échangent souvent sur leur succession avec la banque, les centres de gestion, les groupements/coopératives, mais pensent rarement à la chambre d'Agriculture.

> Plus de la moitié des agriculteurs ont 50 ans





Chez JA, nous défendons des installations durables, c'est-à-dire qui soient viables, vivables et transmissibles, et de type familial. Pour nous, une exploitation familiale, les capitaux doivent être détenus par les exploitants. Nous remarquons aujourd'hui de plus en plus de dossiers d'installation avec l'entrée de capitaux extérieurs aux exploitations, comme les groupements par exemple.

Nous défendons la liberté d'entreprendre et nous demandons à ce que les coopératives ne participent pas dans le capital des exploitations. Le financement des installations doit être assumé par les banques et non par les groupements.

La formation

JA 29 tient à rappeler l'importance de la formation, pour les jeunes à l'installation et pour les cédants.

En effet, avant d'être chef d'exploitation et de s'installer, le porteur de projet doit acquérir une multitude de connaissances techniques et économiques, que ce soit lors de son cursus scolaire, d'une reconversion, ou durant ses expériences professionnelles.

A ce jour, le diplôme n'est pas une obligation pour exercer la profession d'agriculteur. Néanmoins pour bénéficier des aides à l'installation de l'Etat, le porteur de projet doit posséder une capacité professionnelle agricole.

La capacité professionnelle agricole s'acquiert en passant un diplôme agricole de niveau IV, soit un bac agricole ou par le biais d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE).

JA défend des porteurs de projets formés, qui maîtrisent leur projet d'installation et qui se positionnent en réels chefs d'entreprise !

Pour les cédants, il est également primordial de se former à céder son exploitation, d'anticiper les démarches et les actions à mener pour faciliter la transmission avec, par exemple, un accompagnement sur la gestion des comptes courant d'associés, l'optimisation de la retraite, des conditions fiscales et sociales avantageuses au départ ainsi que les possibilités d'évolution de l'exploitation.

JA demande un dispositif complet et attrayant d'accompagnement aux cédants afin qu'ils anticipent au mieux la transmission.



Le RDI

Le travail de la transmission des exploitations doit se faire dans un esprit collectif. Nous le rappelons, il n'y a pas d'installation sans transmission réussie !

Dans ce sens, le réseau transmission a été créé en 2014 avec la signature d'une charte Transmission par plus de 20 partenaires.

Le RDI (Répertoire Départ Installation) est piloté par la Chambre d'Agriculture et permet de mettre en relation les cédants et les repreneurs. En effet, bon nombre de porteurs de projets n'ont pas d'exploitation «dédiée». Le conseiller transmission prend alors le rôle de médiateur. L'inscription est gratuite et accessible pour tous sur internet. Le RDI est une vitrine pour les cédants, et les personnes à la recherche d'associé.

Le Répertoire Départ Installation fait partie des outils à disposition des porteurs de projets et des cédants. Malheureusement, il manque cruellement de visibilité et de publicité, et n'arrive pas toujours à faire correspondre l'offre et la demande.

La multiplication des outils individuels ne va pas dans le bon sens, coûte cher aux producteurs, et sont révélateurs d'un état d'esprit individualiste, délétère à terme pour l'ensemble des acteurs.

JA 29 souhaite une refonte globale du site internet et une mise en commun des bases de données avec l'ensemble du monde agricole. Aussi, nous insistons auprès des acteurs du territoire pour en faire la promotion, le faire vivre, et ainsi relever le défi de la relève agricole.





Le PAFIT

La transmission est une étape indissociable dans l'installation d'un jeune. La phase de transmission permet justement aux cédants de voir leur outil de travail perdurer et évoluer. Cette phase est bénéfique pour les deux parties à condition qu'elle soit construite en commun, où chacun exprime ses souhaits et ses besoins tant économiques que techniques. Cela peut prendre du temps selon les projets et les candidats et il est primordial que tout le monde y trouve son compte, car dans les deux cas ce sont les bases d'une nouvelle étape :

- la retraite pour le cédant
- l'installation pour le jeune

Les cédants jouent un rôle essentiel dans l'installation car ils peuvent faciliter les choses en louant leur foncier ou en tenant compte de la valeur économique de leur outil et des investissements que le jeune devra faire. Des outils sont déjà en place comme les stages de parrainage ou le droit à l'essai avant association quand la transmission se fait sur une période plus longue ce qui permet au jeune d'intégrer l'exploitation ou de la prendre en main avec l'aide du cédant. **Nous ne voulons pas « d'agences immobilières » pour s'affairer aux transmissions, ils n'y voient que l'intérêt de leur portemonnaie et, souvent, le prix de l'exploitation à la hausse.**

Jeunes Agriculteurs du Finistère propose la simplification du dispositif par la création d'un « guichet unique », le « PAFIT » (Point Accueil Formation Installation Transmission) qui soit l'interlocuteur unique pour tout projet d'installation et de transmission. Les missions de cette structure seraient d'accueillir, d'informer, de former, de réaliser l'étude économique et le suivi post-installation. Ainsi, le porteur de projet, le cédant et les personnes souhaitant se former en agriculture n'auraient qu'un seul numéro à faire.

Aussi, nous souhaitons coordonner et piloter le PAFIT.



La DICA

La Déclaration d'Intention de Cessation de l'Activité Agricole (DICA) a pour objectif d'identifier les exploitants agricoles qui souhaitent arrêter leur activité, au moins 3 ans avant leur départ prévu à la retraite, pour préciser si l'exploitation va devenir disponible ou non. La DICA peut être perçue comme une contrainte par le cédant mais il faut réussir à anticiper et le faire réfléchir sur la suite de son activité.

Pour optimiser l'accompagnement, **Jeunes Agriculteurs veut que les missions de service public dévolues aux Chambres d'agriculture que sont le RDI et la DICA soient intégrées au PAFIT** pour que l'accompagnement des porteurs de projet à l'installation et à la transmission soit le plus complet possible.

JA demande aussi à ce que la DICA soit transmise au moins 5 ans avant la retraite et que les agriculteurs ramenant ce document bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux.

Le droit à l'essai

Selon les projets, l'accompagnement humain d'éventuels cédants est un atout non négligeable grâce à la connaissance qu'ils ont de leur exploitation et des choix faits durant leur carrière. Ils sauront ainsi nous guider afin que la reprise se fasse dans les meilleures conditions. Chaque projet doit être réfléchi, les risques doivent être pesés afin de garantir notre avenir et celui de l'agriculture de notre département.

Il faut que les deux parties s'écoutent et acceptent les différences de points de vue de chacun. Le droit à l'essai conduit à un accompagnement humain plus poussé, et à construire un partenariat gagnant / gagnant.

Nous souhaitons que le droit à l'essai puisse être testé, avec l'obligation d'une durée minimum de 6 mois pour toute association.



Dispositif transmission

Lors de l'installation, les porteurs de projets se font accompagner et suivent des formations, dans le but est de bénéficier de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur), pouvant aller jusqu'à 24 000€, et les avantages que nous lui connaissons qui sont principalement :

- La priorité 4.2 installation dans le SDREA
- Fiscalité allégée
- Majoration de 10% PCAEA
- Etc. ...

Jeunes Agriculteurs du Finistère, nous demandons et proposons un dispositif d'accompagnement à la transmission, coordonné par le PAFIT :

- Repérage des cédants 5 ans avant leur retraite
- Envoi de la DICA
- Recensement et vision globale de l'offre d'exploitations à reprendre
- Formation pour appréhender la transmission (cf. page 4)
- Accompagnement dans les démarches (évaluation de l'outil, démarches administratives ...)
- > Exonération fiscale et sociale

L'idée de ce dispositif est de donner un avantage aux **agriculteurs cédant à un jeune à l'installation plutôt qu'à l'agrandissement**, par le biais d'exonérations fiscales et sociales. Le but est aussi de conserver une économie localement, avec des exploitations transmissibles et éviter la décapitalisation anticipée de certaines exploitations.



Foncier



Le foncier ne doit pas être négligé au moment de la transmission. C'est le support de l'exploitation !

Le portage de foncier par la Safer peut être une bonne solution pour les repreneurs. Le principe : la Safer achète les terres et les met en location au jeune installé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire de 5 ans, renouvelable dans certaines conditions. Le loyer est indexé sur le barème départemental du fermage, et vient en déduction du prix d'acquisition au moment du rachat par le jeune, à l'issue du portage Safer, déduction faite des frais financiers de portage, des impôts et frais de gestion.

Les frais de portages sont pris en charge par les partenaires suivant certaines conditions.

A la fin du portage, la Safer vend les terres au bénéficiaire à la valeur d'acquisition définie à l'installation. Le portage permet de différer l'investissement sur le foncier et ainsi d'alléger l'endettement au moment de l'installation.

Lorsque JA 29 insiste sur l'anticipation de la transmission, ce n'est pas pour rien ! Souvent nous remarquons des problèmes dans les transferts de baux et d'autorisations d'exploiter, qui freinent les jeunes à la reprise. **JA 29 veut privilégier le contact humain pour ces démarches auprès des propriétaires, et que les jeunes aient un minimum de connaissance du marché local foncier (prix, ...) et de leur environnement.**

La révision imminente du SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles), prévue pour 2023, est l'occasion de réaffirmer la volonté de JA de défendre les porteurs de projets et jeunes installés. **JA 29 souhaite conserver la priorité à l'installation, limiter la proximité aux 5 ha sans dérogation quand il y a une installation en concurrence, minorer l'IDE pour les jeunes installés et enfin, ne pas démanteler les outils existants quand il y a une réelle installation JA.** Nous insistons sur la cohérence du foncier avec le système d'exploitation et les enjeux d'avenir tels que le carbone, et l'aménagement du territoire.



Valeur de reprise

Aujourd'hui encore, beaucoup trop de jeunes reprennent des outils trop chers, surévalués ou basés sur la valeur patrimoniale. Nous le déplorons car la reprise d'un outil trop cher met à mal le lancement du jeune agriculteur.

Nous comprenons qu'un exploitant qui a œuvré pendant 40 ans souhaite valoriser au mieux son outil. Mais sa valeur doit correspondre à sa capacité passée à dégager un bénéfice. Il faut aussi que les cédants prennent en compte les contraintes actuelles qui pèsent sur les agriculteurs tels que l'amiante, le bien-être animal et humain, le carbone, l'environnement ou encore la volatilité des prix.

Nous ne comprenons pas pourquoi les partenaires réalisant des diagnostics de reprenabilité prennent en compte la valeur patrimoniale pour définir le prix de vente.

Nous devons redonner du bon sens aux évaluations des exploitations :

- Aux centres de gestion, banques, partenaires de ne mettre en valeur qu'une seule évaluation : l'évaluation économique potentielle.
- A nous jeunes, mais aussi, aux aînés, partenaires de sensibiliser les futurs cédants et de les accompagner.
- A nous JA, enseignants agricoles, d'informer et de sensibiliser les jeunes aux différentes méthodes d'évaluation, afin de leurs permettre de faire les bons choix.

JA insiste sur le fait que les porteurs de projets doivent profiter de l'abondance de l'offre par rapport à la demande, et ainsi étudier différents projets de reprise.

Aussi, le porteur de projet doit s'entourer de différents avis neutres, techniques et économiques. La valeur de reprise ne doit pas bloquer le développement futur de l'entreprise.



Conclusion

Le renouvellement des générations doit être au cœur des préoccupations de tous les acteurs du milieu agricole au vue du nombre de départs à la retraite dans les 5 prochaines années. JA le défend depuis sa création il y a plus de 60 ans.

Chez les JA du Finistère, nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas de relève sans **filières organisées et rémunératrices**. C'est un métier-passion oui, mais la passion ne nourrit pas !

Dans cette note d'orientation nous étayons plusieurs propositions et nous nous repositionnons en acteur majeur et actif de la transmission.

Celle-ci est souvent mal anticipée, tant du côté cédants que repreneurs. L'anticipation fait partie de la réussite du projet, afin que la transmission soit gagnant/gagnant pour les deux parties. L'ensemble des acteurs du territoire ont à y gagner. Le coût de reprise et la maîtrise du projet sont aussi primordiaux et décisifs pour le jeune à l'installation. **Nous défendons des agriculteurs formés, et qui se positionnent en réels chefs d'entreprise !**

JA insiste pour que les porteurs de projets ne restent pas fixés sur une seule exploitation. Avec une installation pour trois départs, les jeunes ont le choix ! Le métier d'agriculteur a de l'avenir. A nous de lui donner la bonne direction et l'impulsion nécessaire pour être là demain et défendre les femmes et les hommes qui font de l'agriculture finistérienne, un modèle durable.

Pas de pays sans paysans !





**réseau
transmission
en agriculture**
BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com

"Lui confier les clés en toute sérénité"

Des partenaires pour vous aider à réussir
la transmission de votre exploitation

**réseau
transmission
en agriculture**
BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com

Accueil Réseau Transmission

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Repérage, information et sensibilisation

Opérations repérages, dispositifs DICA, Forum transmission, sessions "demain, je transmets"

Accompagnement personnalisé

Rendez-vous transmission
(Visites, analyses, conseils, plans d'actions...)

Actions collectives : formations, stages, journées d'infos...

Accompagnement Conseils-Expertise-Audit : guide de la transmission, audits transmission, évaluations, conseils juridiques et fiscaux, recherche de repreneur avec le RDI...

Aides financières : CPI, prise en charge des frais d'audit...

Point accueil installation

**création
d'entreprise
en agriculture**
BRETAGNE
0810 90 29 35
Point Accueil
Installation
0810 90 29 35

Accompagnement personnalisé

Répertoire départ installation

Accueil et accompagnement
des cédants
Accueil et accompagnement
des candidats
Gestion offres / demandes
Mise en relation

Installations / Transmissions réussies



Stage Agricole

DEVENEZ MAÎTRE DE STAGE / D'APPRENTISSAGE

Accompagnez les jeunes à se former et à acquérir de l'expérience.

Echangez avec les jeunes sur votre expérience et vos pratiques.

Transmettez vos savoir faire et votre passion du métier !

**STAGE AGRICOLE
EST VOTRE
MEILLEUR ALLIÉ !**

TROUVEZ VOTRE STAGIAIRE / APPRENTI

Connectez-vous sur le site stage-agricole.com.

Créez votre compte personnalisé gratuit.

Déposez votre annonce et consultez les CV en ligne.

Rendez-vous sur : stage-agricole.com 



@stageagricole



Association Stage Agricole
07 71 23 54 50
contact@stage-agricole.com



 Scan me



Jeunes Agriculteurs du Finistère

24 Route de Cuzon
29000 QUIMPER

02 98 52 48 21

jeunes-agriculteurs@ja29.com



@JeunesAgri29



@JA_Finistère



www.ja29.com



► *Transmettre et installer*

Le défi de l'agriculture finistérienne



Note d'orientation